

A large, stylized map of the African continent is the central focus. It is filled with various colors and patterns: a large yellow spiral in the top left, green and orange dots, a black band across the middle, and a large green and red shape in the bottom right. The background is a light orange with faint, larger-scale versions of the spiral and dot patterns.

**La Zone de  
Libre-échange  
Continental  
Africaine (ZLECAF)  
et les Femmes :  
Une Analyse  
Féministe  
Panafricaine**

**Fatimah Kelleher**



**La Zone de  
Libre-échange  
Continental  
Africaine (ZLECAF)  
et les Femmes :  
Une Analyse  
Féministe  
Panafricaine**

**Fatimah Kelleher**

# Remerciements

---

L'auteur tient à remercier les diverses personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la mise au point de ce document. Au cours du processus de rédaction, plusieurs conversations importantes ont eu lieu avec des personnes afin de discuter de la ZLECAf sous différents angles, et toutes ont offert des informations précieuses pour lesquelles l'auteur est extrêmement reconnaissante: Crystal Simeoni du Nawi Afrifem Macroeconomics Collective, Tetteh Hormeku-Ajei du Third World Network, Ndongo Samba Sylla de la Rosa Luxemburg Foundation et Chenai Mukumba du Tax Justice Network Africa. L'auteur tient également à remercier les pairs examinateurs de l'article, Alice Kanengoni d'OSISA et Jane Nalunga de SEATINI. Leurs commentaires ont été précieux pour la rédaction finale du document. Enfin, je remercie Memory Kachambwa, Nicole Maloba et tout le monde à FEMNET pour avoir commandé la pièce, en laissant la place à certaines des conclusions initiales d'être partagées lors de l'Académie Macroéconomique Féministe Africaine de 2020, et pour continuer à la promouvoir à différents niveaux.

Avec mes remerciements,

**Fatimah Kelleher**

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>   | <b>1</b>  |
| QUE SIGNIFIE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE ?  | 1         |
| POURQUOI LA ZLECAF EST - ELLE IMPORTANTE POUR LES FEMMES AFRICAINES?  | 1         |
| <b>LA ZLECAF: QUELLE VISION PANAFRICAIN ?</b>   | <b>3</b>  |
| LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE INTRA-CONTINENTAL DANS LE CONTEXTE AFRICAIN   | 4         |
| LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE INTRA-CONTINENTAL DANS LE CONTEXTE MONDIAL  | 4         |
| <b>LE PROGRAMME DE LA ZLECAF: UNE LIBÉRALISATION RAPIDE ET CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LES FEMMES</b>                 | <b>6</b>  |
| <b>LES FEMMES AFRICAINES EN TANT QUE COMMERÇANTES ET TRAVAILLEUSES AU SEIN DE LA ZLECAF</b>                         | <b>8</b>  |
| LA ZLECAF, L'ESPRIT D'ENTREPRISE DES FEMMES ET LES COMMERÇANTES TRANSFRONTALIÈRES                                   | 8         |
| LA ZLECAF, LES FEMMES ET LES DROITS DU TRAVAIL DANS LES SECTEURS FUTURES DE CROISSANCE                              | 9         |
| <b>ORIENTATION SECTORIELLE : L'AGRICULTURE ET LA ZLECAF - LES FEMMES RURALES D'AFRIQUE À LA CROISÉE DES CHEMINS</b> | <b>12</b> |
| DES OPPORTUNITÉS OU UNE PERTE D'AUTONOMISATION ?  | 12        |
| PROPOSITIONS AGROÉCONOMIQUES FÉMINISTES ET ÉCOLOGIQUES : SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AU-DELÀ                   | 14        |
| <b>LA ZLECAF ET LA FOURNITURE DES SERVICES PUBLICS UNIVERSELS</b>   | <b>16</b> |
| SUR LA PERTE DE RECETTES TARIFAIRES   | 16        |
| LES SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES  | 17        |
| LES SERVICES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ ET LA PRIVATISATION À TRAVERS LA LIBÉRALISATION                                  | 18        |
| <b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA PARTICIPATION FÉMINISTE</b>   | <b>19</b> |

## INTRODUCTION

---

### **Que signifie la Zone de Libre-échange Continentale Africaine ?**

La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) est sans doute le sujet commercial le plus important qui se déroule actuellement sur le continent.<sup>1</sup> Elle propose une zone de libre-échange entre les 55 nations de l'Union africaine et serait la plus grande au monde en termes de pays participants depuis la création de l'OMC. Dans un premier temps, il exigerait des membres qu'ils suppriment les tarifs appliqués aux produits de 90 %, mais il permettrait un accès libre aux produits de base, aux biens et aux services (CEA, 2018). La ZLECAF comprend également un protocole sur la libre circulation des personnes.

Malgré l'existence de blocs commerciaux régionaux tels que la CEDEAO, le COMESA et la SADC, l'Afrique est la région dans laquelle l'intégration économique est la plus faible au monde, le commerce intracontinental ne représentant que 15 % de l'ensemble du commerce africain (CNUCED, 2019). Jusqu'à présent, la libéralisation du commerce sur le continent s'est principalement concentrée autour de la libéralisation par les pays africains à différents niveaux au sein de leurs blocs régionaux, puis de la négociation à l'intérieur de ces blocs contre des acteurs non continentaux tels que l'Union européenne et les États-Unis. Avant la pandémie de COVID-19, la ZLECAF prévoyait une augmentation du commerce intracontinental de 33 % une fois que la libéralisation tarifaire intégrale aurait été mise en œuvre (Ibid).

### **Pourquoi la ZLECAF est-elle importante pour les femmes africaines ?**

L'analyse économique féministe a déjà démontré que toutes les politiques économiques ont un impact sur les femmes, et les grandes transitions comme la libéralisation du commerce l'est encore plus. Les politiques commerciales ont une incidence différente sur les femmes et les hommes en raison des inégalités entre les sexes en matière d'accès et de contrôle des ressources économiques et sociales, de prise de décision et de division du travail entre les sexes. Le processus de libéralisation du commerce entraîne des déplacements au sein des économies nationales à mesure que les marchés s'ouvrent au libre-échange (sous forme de périodes de « transition » ou « d'ajustement », ce qui a des répercussions sur la vie des gens à des niveaux différents.

Au niveau *macroéconomique*, la participation des femmes à certains marchés diminuera ou augmentera à mesure que les secteurs s'étendront ou se réduiront grâce à la libéralisation du commerce. Par exemple, les pays qui ont des secteurs horticoles prospères où les femmes sont fortement employées peuvent être en mesure d'employer plus de femmes à mesure qu'ils trouvent des nouveaux marchés plus proches pour les fleurs en raison de

---

<sup>1</sup> Au moment de la publication de ce papier, tous les pays africains, à l'exception de l'Érythrée, ont signé l'accord de la ZLECAF. La pandémie de COVID-19 a freiné l'opérationnalisation prévue de la ZLECAF en juillet 2020, maintenant reportée à 2021, bien que l'on puisse encore se demander si cela sera également réalisable.

la libéralisation des tarifs sur le continent. Toutefois, une nation africaine dont le secteur horticole est naissant peut alors se trouver dans l'incapacité de concurrencer l'importation de fleurs moins chères en provenance des pays plus développés dans ce secteur, ce qui entraîne une stagnation de l'expansion de l'industrie et même des pertes d'emplois. Les femmes étant plus susceptibles d'avoir des contrats moins sûrs que les hommes, ce sont elles qui supporteraient les principales pertes dans de telles éventualités.

Au niveau micro, la libéralisation du commerce augmente ou réduit également les capacités des femmes et leur contrôle sur les revenus et les dépenses du ménage, indépendamment du fait qu'elle crée ou détruit des sources de revenus indépendantes pour les femmes. Cela a un impact sur la dynamique du pouvoir des femmes au niveau des ménages, ainsi que des implications plus larges en matière de nutrition, de santé et d'éducation. Le travail de soins non rémunéré des femmes - souvent trois à quatre fois plus que celui des hommes - est également touché en raison des perturbations qui résultent de la libéralisation. Par ailleurs, la fourniture par les pouvoirs publics de services de première nécessité dont les femmes ont particulièrement besoin, tels que la santé et l'éducation, peut également être compromise lorsque la perte de recettes publiques due aux réductions tarifaires entraîne une diminution des dépenses publiques ou des déréglementations qui conduisent à la privatisation.

Cette analyse de base pour l'évaluation des impacts de la libéralisation fournit un cadre immédiat pour une analyse féministe panafricaine de la ZLECAF. Dans son préambule et ses objectifs généraux, la ZLECAF note l'importance de « l'égalité des sexes » pour le développement du commerce international et de l'économie, mais sans aller plus loin. Par conséquent, au-delà de la promesse d'une amélioration des opportunités grâce à l'augmentation des échanges commerciaux, il n'existe toujours pas de compréhension globale de la manière dont les femmes africaines s'en sortiront réellement grâce à la ZLECAF. Il y a beaucoup d'espoir et d'attente que l'accord apportera d'énormes possibilités d'autonomisation économique des femmes en termes d'augmentation des emplois et des revenus. Mais non seulement les femmes occupent des espaces plus précaires au sein de l'économie du fait des inégalités de ressources profondément enracinées et de la perpétuation de la ségrégation du travail entre les sexes (ce qui les rend plus vulnérables aux perturbations économiques telles que les réductions sectorielles), « un calcul des coûts et des bénéfices qui se concentre uniquement sur le travail rémunéré et les produits commercialisés désavantagera toujours ceux à qui l'on a confié des responsabilités spéciales pour le travail et la production non rémunérés dans aucun des produits non commercialisés qui sont indispensables au bien-être des familles et des communautés » (Williams, 2007).

Dans le cadre de la ZLECAF, plusieurs questions doivent donc être posées, notamment :

- Si les femmes sont effectivement ciblées pour la formation et l'emploi dans des secteurs clés destinés à se développer, quelles sont les dispositions mises en place pour garantir que leur travail ne sera pas exploité, et que le travail créé est décent et digne ?
- Comment les services de première nécessité dont les femmes ont besoin seront-ils financés lorsque les revenus baisseront avec la suppression des tarifs douaniers, et comment cela peut-il conduire à une privatisation accrue

qui transforme les biens publics et les services de première nécessité en marchandises, ce qui aurait un impact encore plus néfaste sur les femmes ?

- En quoi l'intégration régionale et le développement de chaînes de valeur régionales auront-ils un impact sur les systèmes alimentaires locaux, et en quoi la ZLECAF sera-t-elle différente des autres initiatives de libre-échange qui ont donné la priorité aux cultures et aux produits agricoles de base à forte valeur et à prédominance masculine, et qui ont fini par évincer les femmes et les pousser hors de leurs terres ?
- Dans les pays où les filets de sécurité sociale ne constituent pas la norme, quels sont les programmes économiques conçus pour garantir que les femmes du continent ne s'appauvrissent pas davantage par la perte de leurs moyens de subsistance qui en résulte ?
- Comment la ZLECAF reconnaîtra-t-elle, inclura-t-elle et encouragera-t-elle les commerçants transfrontaliers « informels » (CTIF) où les femmes sont généralement majoritaires ? Cela est particulièrement important étant donné la nature enclavée de la plupart des économies africaines où le secteur économique « formel » est une faible partie qui existe parallèlement à des secteurs largement « informels ».

Le présent ouvrage s'appuiera sur ces questions et sur d'autres pour analyser les dispositions de la ZLECAF à ce jour. En premier lieu, nous examinerons la question du type de panafricanisme que la ZLECAF poursuit. Ensuite, nous examinerons spécifiquement ce que la ZLECAF tente de réaliser en termes d'expansion du commerce intracontinental et ce que cela signifie pour les femmes en tant que commerçantes et travailleuses, au-delà de l'égalité des sexes, mais aussi en termes de droits économiques des femmes et de justice économique au sens large. L'accent sera ensuite mis sur le secteur agricole. Une analyse féministe des implications plus larges de l'accès aux services publics universels sera effectuée. Le papier se conclura par des recommandations pour la participation féministe.

## LA ZLECAF : QUEL TYPE DE VISION PANAFRICAIN ?

---

La ZLECAF est saluée comme un contributeur clé à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » inscrite dans l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons (ITC, 2018). Le préambule de l'accord fait explicitement référence aux objectifs de la ZLECAF comme étant conformes aux objectifs et aux principes du traité d'Abuja de 1991, qui a établi le plan directeur de la Communauté économique africaine, et dont l'autonomie intracontinentale est un fondement essentiel. En dehors de la dépendance paralysante à l'égard des exportations de produits de base qui ont fini par dominer les économies africaines depuis les années 1980, les récents impacts de COVID-19 ont mis en évidence la « vulnérabilité verticale » (TWN, 2020) que la mondialisation a également entraînée par la dépendance aux chaînes de valeur mondiales. Une intégration régionale qui renforce donc l'autosuffisance et l'autonomie internes de l'Afrique - et la force que cela peut offrir face aux futurs chocs économiques - est certainement un objectif désirable.

## La libéralisation du commerce intracontinental dans le contexte africain

Cependant, les trois dernières décennies - au cours desquelles l'économie de marché néolibérale a fini par dominer les orientations politiques adoptées - ont conduit à ce qui est maintenant l'une des régions du monde où les inégalités sont les plus marquées, malgré la croissance du produit intérieur brut (PIB) la plus rapide depuis le début du millénaire (Leke, 2016).

La ZLECAF voit le jour sur un continent où la disparité des revenus est la plus importante de toutes les zones de libre-échange continentales, soit le double de celle observée dans l'ASEAN et la CARICOM (Conseil atlantique, 2020). Trois nations - le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Égypte - produisent 50 % du PIB du continent (Akeyewale, 2018).<sup>2</sup> Ces disparités ont déjà commencé à soulever des questions sur les « gagnants et les perdants » de la ZLECAF, comme les pays ayant les économies capitalistes les plus dynamiques - par exemple, ceux qui sont plus diversifiés comme l'Éthiopie - ont un avantage automatique sur les pays dépendant des ressources naturelles comme le Tchad, la RDC et la Zambie (Akeyewale, 2018).

La question suivante s'impose donc : existe-t-il une « politique de solidarité » (Nanga, 2019) qui sous-tend la ZLECAF et qui permettra de remédier à ces inégalités ? Bien que le langage de l'accord utilise la « coopération » plutôt que la « concurrence », il n'est pas encore clair ce que cela signifie lorsque les pays entrent dans ce qui est encore, en fait, un processus compétitif, d'autant plus que le langage de la solidarité est un principe fondamental du traité d'Abuja que la ZLECAF cherche à respecter.

La libéralisation du commerce dans le cadre de la ZLECAF est toujours fondée sur la théorie orthodoxe de l'avantage comparatif, qui postule que chaque pays trouvera une zone de production compétitive avec laquelle il pourra commercer, ce qui permettra de corriger les inégalités commerciales à long terme (mais reconnaît que des gagnants et des perdants seront constitués à court terme).

Par conséquent, même dans les pays qui « enregistrent de bons résultats » grâce à leur meilleure préparation, des pertes de réajustement seront inévitables. Bien que des « fonds d'intégration régionale » soient en cours de discussion (comme ceux de l'UE, où les membres les plus riches mettent en commun leurs ressources pour faciliter le rattrapage des États moins développés), même dans ces cadres, une hiérarchie et des inégalités entre et au sein des nations persistent. L'égalité et l'interdépendance étant un principe fondamental du traité d'Abuja, il convient de préciser comment la ZLECAF répondra à cette réalité.

## La libéralisation du commerce intracontinental dans le contexte mondial

De manière tout aussi critique, au fur et à mesure que l'Afrique s'intègre, ce ne sont pas seulement le commerce et les intérêts intra régionaux qui seront affectés, mais aussi les

---

<sup>2</sup> Au niveau sous continental, les disparités sont encore plus profondes ; le Nigeria à lui seul a 75% du PIB des quinze États membres de la CEDEAO par exemple. Les six nations insulaires souveraines de l'Afrique ne représentent à elles seules que 1% du PIB du continent.



intérêts extrarégionaux. Jusqu'à présent, les relations commerciales extérieures avec les acteurs non continentaux ont été caractérisées par d'importants déséquilibres de pouvoir. Par exemple, les accords de partenariat économique UE-ACP ont été évalués de manière critique comme une opportunité pour l'UE d'accéder à des « marchés sans entraves » en grande partie au détriment des intérêts mondiaux des pays du Sud en matière de développement (Lebohang Pheko, 2007). Il est important de savoir si la ZLECAF contribuera à modifier les déséquilibres de pouvoir qui existent actuellement entre l'Afrique et les acteurs extérieurs. Au-delà du pouvoir entre les nations, il s'agit également de comprendre comment les relations de pouvoir entre le secteur privé autochtone et extracontinental vont évoluer. Une question clé qui en découle est de savoir si un commerce intra-africain accru et plus facile offrira plus d'opportunités aux entreprises transnationales de dominer davantage le continent ?

La libéralisation interne a donc aussi des conséquences plus larges. Par exemple, de nombreux grands producteurs du continent sont eux-mêmes des entreprises transnationales d'origine extra-africaine et le risque que les acteurs économiques locaux soient perdants face à ces dernières est élevé compte tenu de la réalité du manque de compétitivité des PME africaines par rapport aux entreprises transnationales (Nanga, 2019). Le rôle et l'influence que les chaînes d'approvisionnement mondiales plus larges joueront sur les décisions prises dans le cadre de la ZLECAF restent incertains, d'autant plus qu'ils existeront toujours au sein d'une économie mondiale plus large, dirigée et fixée par des programmes fortement influencés par les sociétés multinationales et les intérêts financiers internationaux.

Les niveaux d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de la ZLECAF sont énormes - une estimation de 40 milliards de dollars de financement du commerce a été indiquée avant la COVID-19 (African Banking, 2019). Les banques africaines n'ont tout simplement pas cette capacité, et alors que les niveaux d'endettement national s'aggravent en raison de la pandémie, cette réalité - avec son inévitable dépendance à l'égard des investissements extérieurs et les compromis à la solidarité et à l'autonomie africaines tels que décrits dans le traité d'Abuja qui pourrait en découler - ne peut être ignorée. Il reste également une question sur la manière dont la ZLECAF s'articulera avec d'autres accords commerciaux régionaux et bilatéraux, tels que les accords de partenariat économique UE-ACP et les accords bilatéraux que le Kenya conclut avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Les accords de libre-échange avec des pays et des régions en dehors de l'Afrique restent possibles dans le cadre de la ZLECAF, tant qu'ils n'entravent pas ou ne contrarient pas les objectifs de la ZLECAF. Ce que cela signifie réellement dans la pratique n'est pas clair.

Le type de panafricanisme proposé par le néolibéralisme sous-jacent de la ZLECAF est donc crucial, et pour citer Hakima Abbas et Amina Mama, « non seulement pour les femmes africaines, mais aussi pour tous ceux qui ne font pas partie de l'élite capitaliste mondiale » (Abbas et Mama, 2011).

## LE PROGRAMME DE LA ZLECAF : LA LIBÉRALISATION RAPIDE ET CE QUE CELA SIGNIFIE POUR LES FEMMES

---

A présent, la ZLECAF prévoit de supprimer 90% des lignes tarifaires de biens et services sur 5 ans. Sept pour cent de ce qui reste sera destiné aux produits classifiés comme « sensibles » qui seront libéralisés progressivement sur 10 ans. Les 3 % restants seront exclus de la libéralisation. Les pays les moins avancés (PMA) auront 10 ans pour libéraliser 90 % de leurs lignes tarifaires, et 13 ans pour les produits sensibles.

La vitesse à laquelle ce programme se concrétisera ne peut être suffisamment soulignée en termes d'ampleur des impacts à court et moyen terme, et les dangers de l'ignorer sont profondément problématiques (Chang & Grabel, 2014). Les réaffectations de ressources seront importantes, le temps et l'argent nécessaires pour y parvenir n'ayant pas été mis en place avant les suppressions tarifaires qui perturberont les économies nationales sur tout le continent. Le processus de la ZLECAF présente donc un point d'interrogation majeur quant à l'enchaînement de cet accord commercial pour un continent qui est encore largement mal préparé en termes d'infrastructures et de capacités de production (Africa Trade Network, 2016).

Les inégalités entre nations seront ressenties au sein des nations par les moins privilégiés en nombre disproportionné et par les femmes en particulier. La question de savoir quels biens et services seront entièrement libéralisés, échelonnés ou limités par chaque pays est le facteur critique dans les négociations. Pour bien comprendre les implications sexospécifiques de ces décisions, il faudrait procéder à des évaluations complètes de l'impact social (EIS) au niveau national, tenant compte des différences entre les sexes et de l'impact probable de la ZLECAF. Cela permettrait ensuite de déterminer plus précisément quels sont les biens et services qui doivent être déclarés « sensibles » pour être libéralisés plus progressivement sur dix ans, et ceux qui doivent être totalement exclus de la libéralisation.

Bien que chaque pays ait des spécificités différentes, certaines considérations peuvent être explorées en relation avec ce que cela signifie alors pour les femmes du continent. En premier lieu, il convient de se concentrer sur la manière dont les moyens de subsistance des femmes - souvent précaires et les plus vulnérables aux forces du marché - seront affectés par la libéralisation rapide de certains produits au cours des cinq premières années. La main-d'œuvre féminine se trouve encore principalement dans le secteur agricole du continent, contribuant à 70 % de la production alimentaire (Biteye, 2016). Elles constituent également la majorité des petits agriculteurs, mais plus largement, elles font partie intégrante de la production post-récolte dans l'ensemble du secteur, leurs moyens de subsistance - tant sous la forme de paiement en nature au panier alimentaire familial que de génération de revenus directs - dépendant souvent du succès de diverses cultures. La présence des femmes dans les emplois du secteur des services étant encore relativement faible dans de nombreux pays, les considérations agricoles au sein de la ZLECAF restent le principal point d'entrée pour souligner les préoccupations des femmes concernant le programme de libéralisation.

La libéralisation du secteur agricole reste un objectif majeur de la ZLECAF, et cela constituera

un défi pour les femmes du continent, car la concurrence est ouverte sur de nombreuses cultures similaires entre les nations (bien que les modèles de genre autour des cultures varient également entre et au sein des nations). Au Nigeria, par exemple, le riz, les arachides et les fruits de palmier sont tous des cultures clés que les femmes transforment et échangent sous forme de produits finis ou semi-finis (par exemple, le riz étuvé, la pâte d'arachide et l'huile de palme). La concurrence d'un pays producteur plus puissant dans ces produits aurait un impact négatif sur les moyens de subsistance des femmes et pourrait justifier une déclaration de sensibilité basée sur des considérations de genre. De même, la concurrence qui touche les principales cultures de subsistance des femmes - des plantains et tubercules en Ouganda aux haricots et autres légumineuses en Tanzanie - pourrait également avoir des répercussions sur les femmes, étant donné qu'elles complètent également leurs revenus en vendant tout excédent dont elles disposent, soit à la ferme, soit sur le marché local.

La libéralisation dans le cadre de la ZLECAF devrait également stimuler l'industrie manufacturière, et là encore, les différents pays auront des intérêts variés concernant les moyens de subsistance des femmes dans les nations où le travail des femmes a déjà été intrinsèquement intégré dans les chaînes de valeur telles que le textile et l'habillement. Le gouvernement éthiopien, par exemple, a identifié le textile et l'habillement comme une industrie prioritaire. La libéralisation interne au continent pourrait justifier la protection de lignes tarifaires sensibles, voire leur exclusion, pour constituer cette base. Dans un pays comme le Lesotho, qui a déjà subi des pertes de revenus pour les femmes dans l'industrie textile en raison de la suppression du traitement préférentiel accordé aux pays exportateurs en 2005, il serait également important de protéger ce secteur afin d'éviter de nouvelles pertes.

Toutefois, même si on incluait des listes de produits sensibles pour ces considérations, le délai accordé aux produits sensibles - 10 ans au lieu de cinq - nécessitera encore un immense effort pour garantir que les moyens de subsistance des femmes soient ensuite « ajustés » de sorte que les impacts ne se fassent toujours pas sentir dans ce délai légèrement allongé. Il faudra trouver d'autres moyens de subsistance et d'autres sources de revenus, ce qui nécessitera une formation, des investissements et une capacité en termes d'infrastructures importantes avant que le délai ne soit écoulé.

Les 3 % de produits que les pays peuvent pleinement protéger en les excluant de la libéralisation seront très contestés et soumis à des intérêts multiples de la part des différents acteurs. La mesure dans laquelle les considérations de genre seront prises en compte dans les négociations - même si des évaluations rigoureuses de l'impact sur le genre sont disponibles - dépendra de l'engagement des pays à protéger les femmes contre les effets négatifs du processus. Il est probable qu'il y aura plus de tension là où ces intérêts se croisent avec des intérêts nationaux plus larges. Par exemple, les pays qui dépendent plus fortement des recettes fiscales du commerce intra-africain (comme bon nombre de nos PMA), les lignes tarifaires qui y contribuent principalement sont plus susceptibles d'être déclarées sensibles ou potentiellement exclues. Pour les femmes - qui sont plus dépendantes des services publics auxquels les recettes fiscales contribuent - une telle intersection d'intérêts serait bénéfique (si ces taxes continuent à fournir ces services).

La compréhension des réalités nationales en matière de genre est la première étape pour mieux appréhender ce qui précède, et c'est un élément que chaque pays devra fournir à travers des évaluations d'impact appropriées, tenant compte des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il est important que les organisations de défense des droits des femmes et les militants féministes s'engagent sur les étapes de la libéralisation et défendent vigoureusement les lignes tarifaires qui sont essentielles pour les femmes dans de nombreux secteurs, en veillant à ce que leurs besoins soient également pris en compte.

## **LES FEMMES AFRICAINES EN TANT QUE COMMERÇANTES ET TRAVAILLEUSES AU SEIN DE LA ZLECAF**

---

Le travail en Afrique est principalement classé en fonction de son caractère « informel », environ 80 % de la production étant classifiée en tant que telle par le FMI (Medina et al, 2016). L'emploi informel est une source de revenus plus importante pour les femmes que pour les hommes. L'un des objectifs de la ZLECAF est de régulariser le travail au sein du continent. Le Protocole sur le commerce des biens et le Protocole sur le commerce des services reconnaissent tous les deux l'importance de renforcer les capacités des femmes pour qu'elles puissent mieux exercer leur métier. Il n'est pas surprenant que cela ait conduit à mettre l'accent sur l'analyse de ce que la ZLECAF peut faire pour les femmes entrepreneurs et commerçantes. Au niveau sectoriel également, des secteurs clés ciblés pour l'expansion, tels que l'industrie manufacturière et les services, sont signalés comme offrant aux femmes d'importantes possibilités d'améliorer leur situation économique.

### **La ZLECAF, l'entrepreneuriat féminin et les commerçants transfrontaliers**

Les femmes sont des acteurs majeurs dans le commerce africain, en particulier dans le commerce transfrontalier et la circulation des denrées alimentaires. Les femmes entrepreneurs représentent la plupart des travailleurs indépendants et possèdent un tiers de toutes les entreprises en Afrique (CEA, 2020). L'analyse de la CEA indique que la ZLECAF apportera de nouvelles opportunités commerciales et entrepreneuriales dans les économies formelles et informelles, dans tous les secteurs, mais en particulier dans le secteur agricole traditionnel dominé par les femmes, ainsi que dans le secteur manufacturier et les services (CEA, 2020).

L'analyse présente plusieurs pistes à cet effet, notamment par le développement de nouvelles chaînes de valeur régionales que les femmes entrepreneurs pourront exploiter. Par exemple, les dispositions du protocole sur les règles d'origine permettent l'accès à des matières premières moins chères, ce qui pourrait permettre aux femmes participant aux chaînes de valeur de produire des biens ayant un contenu africain important en termes de matières premières et de valeur ajoutée (ONU Femmes, 2019).

Pour les femmes commerçantes transfrontalières, les défis récurrents tels que les coûts de transaction élevés et les retards aux frontières, la corruption, l'insécurité, le harcèlement

sexuel basé sur le genre et les infrastructures de base insuffisantes pourraient être relevés grâce à des régimes commerciaux simplifiés (RCS) pour les petits commerçants qui peuvent effectuer des livraisons de faibles quantités. Les entreprises féminines étant concentrées au niveau des micros et petites entreprises, un régime commercial simplifié continental (qui utilise par exemple le régime commercial simplifié du COMESA, également utilisé comme modèle par la SADC) serait un moyen de soutenir leur inclusion plus formelle dans les possibilités d'exportation intracontinentales.

L'analyse ci-dessus - largement inspirée de la CEA et de l'ONU Femmes dans ce domaine - démontre que la ZLECAF met fortement l'accent sur les femmes en tant qu'acteurs économiques individuels engagés dans un commerce compétitif. Lorsque les femmes chefs d'entreprise ou productrices pour leur propre compte obtiennent un avantage concurrentiel, c'est souvent dans un marché de niche au niveau local où la concurrence est limitée (Elson et al, 2007). Non seulement la portée du changement pour les plus grands est donc limitée, mais elle sape également le principe de la nécessité de changements plus structurels. Il est de plus en plus important d'éviter le discours désormais insidieux des « femmes qui se lancent dans l'entrepreneuriat pour sortir de la pauvreté » sur lequel reposent désormais de nombreuses initiatives d'autonomisation économique des femmes. La plupart des entreprises féminines sur le continent sont essentiellement des entreprises de survie et horizontales, profondément précaires, et donc porteuses d'un énorme fardeau de risques pour les femmes concernées. Si le fait de faciliter l'accroissement des échanges commerciaux peut améliorer les revenus ou même fournir un accès plus formel aux chaînes de valeur pour certains, à moins qu'il ne s'attaque aux fondements structurels de l'inégalité économique des femmes (par exemple l'accès aux actifs immobiliers tels que la terre et la redistribution des soins non rémunérés), les femmes restent économiquement plus vulnérables que les hommes, quelles que soient les opportunités. Plus grave encore, la nature microéconomique de cette orientation - qui atomise effectivement les femmes en tant qu'acteurs économiques et permet d'individualiser leurs aspirations économiques - est en conflit direct avec les principes féministes de l'action collective et les objectifs de genre et de justice économique plus transformateurs (Kelleher, 2017, 2020).

## **La ZLECAF, les femmes et les droits du travail dans les secteurs de croissance prévus**

Actuellement, la ZLECAF ne contient pas de chapitre ou d'annexe séparée sur le genre, ni l'analyse structurelle nécessaire pour comprendre comment les femmes seront touchées dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'économie. Plus précisément, les engagements visant à garantir que les expériences communes de la libéralisation du commerce en matière de genre - telles que la création d'emplois à faible salaire, non protégés et différenciés selon le sexe par le biais de politiques basées sur l'exportation - sont absents.

Non seulement les réalités économiques plus précaires des femmes entraîneront des pertes disproportionnées au fur et à mesure que les économies se « réajusteront » à la libéralisation, mais l'orthodoxie de l'avantage concurrentiel inhérente à la ZLECAF consistera à combiner la technologie moderne avec une main-d'œuvre peu coûteuse et disponible pour la production. Le manque de pouvoir économique des femmes (en tant que propriétaires d'entreprises et productrices pour leur propre compte) risque de les désavantager sur le plan de la concurrence dans le processus de libéralisation du commerce et de les propulser au rang de source d'avantage concurrentiel en tant que main-d'œuvre à bon marché pour les autres (Elson et al, 2007).

L'industrie manufacturière et celle des services sont deux des trois secteurs primaires dont la croissance devrait être facilitée par la ZLECAF. Dans de nombreux pays, l'industrie manufacturière s'est considérablement réduite en termes réels au cours des dernières décennies (par exemple en Angola, au Zimbabwe, à Eswatini). Toutefois, bien que cela puisse soulever des questions quant à savoir si l'orientation choisie pour la ZLECAF correspond à la réalité des économies du continent, en ce qui concerne l'industrie manufacturière, on s'attend à ce que la ZLECAF augmente le commerce intra-africain de produits industriels jusqu'à 30 % d'ici 2040 (CEA, 2020). À l'heure actuelle, les femmes ne représentent que 38 % de la main-d'œuvre du secteur manufacturier en Afrique (Li, 2017). La libéralisation du commerce a effectivement contribué à créer davantage d'emplois formels dans le cadre de l'expansion du secteur manufacturier, comme nous l'avons clairement constaté dans de nombreux pays en développement, mais elle s'est également caractérisée par une déréglementation importante du travail et par la progression de l'emploi des femmes dans des emplois à faible valeur ajoutée, à contrat précaire et à faible salaire (Tijani et Kucera, 2014). La création de ces emplois de mauvaise qualité sert sans doute à officialiser la précarité économique des femmes.

Ces emplois se trouvent souvent dans des zones économiques spéciales / zones franches d'exportation (ZFE) qui sont autorisées à résider en dehors des réglementations légales en matière d'emploi. L'exploitation des femmes et d'autres groupes vulnérables agit donc comme un instrument de croissance sous le néolibéralisme, exacerbant les impacts du patriarcat sur les droits humains des femmes (Balaji et al, 2020). Cette réalité est une source de préoccupation certaine concernant la ZLECAF, qui fait spécifiquement référence aux « Arrangements économiques spéciaux » que les Etats parties peuvent conclure pour accélérer leurs objectifs d'industrialisation. Les ZFE ne sont pas nouvelles en Afrique et existent déjà dans des pays comme l'Afrique du Sud, où les exonérations des réglementations foncières et autres ont déjà eu un impact négatif sur les femmes (GRAIN, 2020).

Dans le secteur des services qui devrait jouer un rôle majeur dans les économies africaines au cours de la prochaine décennie, on constate que la ségrégation des emplois entre hommes et femmes est tout aussi préoccupante. Le secteur des services en absorbe déjà moins dans l'ensemble, en partie à cause des exigences en matière d'éducation et de son informatisation croissante. Le nombre d'emplois masculins dans le secteur des services est donc également élevé, en particulier ceux qui requièrent davantage de compétences et des salaires plus élevés<sup>3</sup> en raison de l'expansion.

---

<sup>3</sup> Les cinq secteurs prioritaires du commerce des services au sein de la ZLECAF sont les services professionnels, les communications, les finances, le tourisme et les transports.

Étant donné que les préjugés sexistes existent à la fois dans le secteur manufacturier et dans celui des services, la simple libéralisation de ces secteurs n'entraînera pas d'avantages automatiques pour les femmes. En effet, la pénétration des importations de biens et de services dans de nombreux pays et les pertes d'emplois qui en résultent parmi les personnes les moins bien payées et les plus précaires, dont beaucoup seront des femmes, constituent l'impact immédiat le plus probable. Les sous-secteurs qui font actuellement l'objet d'une réflexion sur l'autonomisation potentielle des femmes - tels que le tourisme et la fabrication de textiles - ne peuvent donc qu'accroître l'inégalité existante entre les sexes en ce qui concerne la concentration des femmes aux extrémités les moins qualifiées et les moins bien payées du spectre. La lutte contre les oppressions structurelles qui conduisent à l'exploitation des femmes doit donc être une priorité si l'on veut que les engagements en faveur de l'égalité des sexes dans la ZLECAF ne restent pas de simples paroles en l'air.

Cela nous amène automatiquement à la question des droits du travail de manière plus générale en relation avec la ZLECAF. Les recommandations concernant la participation des femmes à des niveaux d'emploi plus élevés et qualifiés - qui nécessiteraient toutes un engagement important et indispensable en faveur de l'éducation et de la formation des femmes ainsi que des politiques appropriées pour lutter contre la discrimination sexuelle dans l'emploi - sont importantes. Toutefois, si l'on ne met pas l'accent sur la garantie des droits du travail au niveau continental, elles ne suffiront pas. Et si une analyse récente de la Banque mondiale postule que les salaires des femmes augmenteront plus rapidement que ceux des hommes dans le cadre de la ZLECAF (Banque mondiale, 2020), ces questions importantes restent sans réponse : a) dans quelle mesure ces salaires seront-ils équitables par rapport à un niveau de vie décent ? b) dans quelle mesure ces emplois seront-ils sûrs ? et, en fin de compte, c) dans quelle mesure ces emplois seront-ils désagrégés en fonction du sexe ?

Pour que les femmes africaines ne courent pas le risque d'être exploitées au sein de la ZLECAF alors que les secteurs en expansion intègrent leur travail, la ZLECAF doit protéger les relations industrielles et les normes internationales du travail que la plupart des pays ont déjà intégrées dans leurs lois et cadres législatifs nationaux. La reconnaissance, la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples conformément à la Charte africaine est un autre principe fondamental du traité d'Abuja. Le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes en fait partie. À l'heure actuelle, il n'existe pas de position claire sur les questions de travail ou les conditions de travail au sein de la ZLECAF, une omission particulièrement importante compte tenu des dispositions économiques spéciales actuellement floues dans le cadre de l'accord.

En outre, le protocole sur la libre circulation des personnes est également lié aux droits du travail et des femmes. À l'heure actuelle, il n'est pas évident de savoir si celui-ci sera limité à la main-d'œuvre hautement qualifiée, une réalité qui aggraverait les inégalités entre les classes tout en étant préjudiciable aux femmes en général sur le continent. D'un autre côté, cependant, si le protocole conduit à une migration plus libre, la nécessité d'engagements continentaux en matière de normes de droits du travail devient encore plus pertinente si l'on veut éviter la sollicitation de travailleurs migrants afin de maintenir des faibles salaires dans le contexte africain.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> L'Union européenne en a été témoin au cours des trois dernières décennies. Elle dresse effectivement les travailleurs de différents pays les uns contre les autres, ce qui entraîne une montée probable de la xénophobie/du nationalisme et une possible balkanisation accrue. On est loin du rêve panafricain de cohésion et de solidarité.

## **APPROCHE SECTORIELLE : L'AGRICULTURE ET LA ZLECAF - LES FEMMES RURALES D'AFRIQUE SONT À LA CROISÉE DES CHEMINS**

---

La promotion du développement industriel dans l'agriculture est un objectif explicite de la ZLECAF. Cette promotion sera facilitée principalement par des investissements dans l'agro-industrie et le développement de chaînes de valeur agricoles régionales. Bien que l'agriculture en tant que contributeur au PIB du continent devrait se réduire au cours de la prochaine décennie (à mesure que de nouveaux secteurs comme les services se développent), elle restera un moteur économique majeur (Sivi-Njojo, 2017), et reste la principale source de revenus des Africains, employant environ 70 % de la population (Ibid).

Pour la plupart des femmes africaines, les transformations prévues dans ce secteur seront sans doute celles qui auront le plus d'impact. Toutefois, la présence des femmes dans la production agricole se caractérise également par le caractère informel, un mauvais positionnement dans la chaîne de valeur et des niveaux d'accès aux ressources profondément inégaux, notamment en ce qui concerne la propriété foncière.

En tenant compte de cela, cette section explorera certaines des questions féministes clés qui entrent en jeu dans la libéralisation intracontinentale du secteur à travers la ZLECAF.

### **Opportunités ou affaiblissement de l'autonomie ?**

L'agriculture devrait connaître la plus forte expansion du commerce intra-africain (CEA, 2018). La ZLECAF devrait fonctionner en tandem avec d'autres initiatives telles que le Plan global de développement agricole de l'Afrique (PDDAA), qui vise à accroître la productivité et, à travers l'augmentation des investissements dans le secteur, à un minimum de 10 % des dépenses publiques. L'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), qui supervise la trajectoire de la politique agricole dominante du continent, engage la majorité du continent dans l'industrialisation et la commercialisation du secteur sur la base de révolutions vertes similaires qui ont déjà eu lieu aux États-Unis, en Europe et dans certaines régions d'Asie. Ce paradigme de politique agro-industrielle va probablement dominer les cadres à partir desquels la plupart des pays africains vont libéraliser leur secteur agricole pour le commerce intra-africain.

Les moyens de subsistance des femmes rurales ont constamment souffert de l'expansion des intérêts commerciaux dans l'espace agricole, ce qui a plus souvent conduit à un déclin des contrôles déjà faibles sur les terres et de la prise de décision dans les pratiques agricoles, car la culture de rente et la monoculture (dominées par les hommes) sont encouragées au niveau politique au détriment du rôle des femmes en tant qu'agricultrices de cultures plus localisées de « faible valeur ». L'accent mis sur les cultures marchandes de « plus grande valeur » a conduit à des acquisitions de terres, des réformes et des programmes de réinstallation qui ont traditionnellement réduit le droit des femmes à détenir des terres pour leur subsistance et/ou la production d'autres cultures pour des marchés plus localisés (Akinlola, 2018). Même lorsque les femmes sont parfois déjà présentes dans des cultures jugées dignes d'être développées pour les marchés d'exportation (comme dans le cas des bananes au Kenya),



la prise de possession de la culture par les hommes suite à des mesures d'incitation peut facilement en résulter (Fischer et Quaim, 2012)

Ces conséquences entraînent souvent l'exode des femmes des zones rurales, et un grand nombre de celles qui restent sont absorbées dans l'ensemble des entreprises agroalimentaires en tant que travailleuses, souvent dans des conditions précaires qui les rendent plus vulnérables à l'exclusion des hommes, les travailleurs migrants saisonniers deviennent plus viables d'un point de vue commercial dans le cadre des stratégies de résilience de l'agriculture industrialisée.

En dépit de ces expériences, les opinions dominantes considèrent que la ZLECAF, en matière d'agriculture, offre de nombreuses opportunités aux femmes, si les pays sont prêts à intégrer la dimension de genre dans leurs plans de mise en œuvre de l'accord. Par exemple, tout en reconnaissant que la libéralisation du commerce dans le secteur a entraîné un « délogement » des femmes, car l'orientation commerciale des politiques agricoles qui l'accompagnent profite principalement aux agriculteurs masculins, beaucoup espèrent encore qu'une approche globale dans le cadre de la ZLECAF, qui ouvre des ressources productives telles que le financement, les possibilités d'accès au marché, l'accès à la terre, à la technologie et à d'autres actifs, pourrait accroître les rendements des femmes et faciliter leur transition de l'agriculture de subsistance vers ces cultures à plus forte valeur ajoutée destinées à l'exportation au sein des chaînes de valeur régionales (CEA, 2020).

Toutefois, l'accent mis sur l'augmentation de la production et l'absorption ultérieure dans les chaînes de valeur destinées à l'exportation doit être interrogé plus efficacement à différents niveaux, en particulier compte tenu de la vitesse relative à laquelle la ZLECAF vise à être mise en œuvre. La nature intrinsèquement patriarcale de l'agro-industrialisation dépend déjà des inégalités structurelles profondément enracinées qui existent actuellement dans les moyens de subsistance ruraux, et il est peu probable que l'accent mis sur la participation accrue des femmes dans les chaînes de valeur permette d'y remédier systématiquement pour obtenir des résultats plus justes sur le plan économique plus tard. Par exemple, l'extension des programmes de crédit financier aux femmes comme moyen de compenser les lois sexistes sur l'héritage des terres n'est pas vraiment équitable - les femmes s'intègrent simplement dans l'économie tout en accumulant des niveaux de risque plus élevés que les hommes qui conservent les actifs les plus sûrs. Sur quel type de base de « pouvoir » les agricultrices et les agro transformateurs féminins liés aux chaînes de valeur seraient-ils réellement en concurrence ? Sans une approche distributive plus radicale de la terre, l'inégalité structurelle demeure.

Par exemple, les importantes dispositions politiques nécessaires pour créer une « promotion du commerce agricole intégrant les questions de genre » (CEA, 2020) dans le cadre de la ZLECAF peuvent-elles être conçues ou mises en œuvre assez rapidement pour neutraliser les effets immédiats sur les femmes mentionnés ci-dessus ? Si ce n'est pas le cas, des dizaines de milliers de femmes verront leurs moyens de subsistance se briser. Il faudra des années pour identifier les produits et les cultures prioritaires qui favorisent les femmes, la formation et les compétences qui ciblent les femmes, l'amélioration de l'accès à la terre, aux intrants et aux services de vulgarisation, ainsi que de nombreuses autres mesures nécessaires pour soutenir la participation aux nouvelles chaînes de valeur en cours de développement, afin de remédier à ces interruptions.

Deuxièmement, la question de savoir comment les pays vont lutter contre le dumping n'a pas encore trouvé de réponse adéquate. La libéralisation du commerce a souvent entraîné une croissance des importations plus rapide que celle des exportations (Santos-Paulino et Thirlwall, 2004) et l'inondation du marché par certains produits d'un pays à l'autre a été une réalité constante de la libéralisation du commerce ; cela a des répercussions disproportionnées sur les moyens de subsistance des femmes et sur la sécurité alimentaire en général. Au Ghana par exemple, les entreprises locales d'élevage de volaille gérées par des femmes ont été décimées en raison du dumping des morceaux de poulet (Suivi des APE, 2018) ; au Swaziland, les travailleuses de l'habillement sont tombées dans la pauvreté suite à la suppression des quotas préférentiels, ce qui a entraîné la délocalisation des usines vers des pays où la main-d'œuvre féminine était moins chère (Hickel, 2017). Il ne faut pas ignorer les preuves qui entourent cette situation simplement parce que la ZLECAF est un projet interne. La mesure dans laquelle même une libéralisation progressive accompagnée de l'utilisation de listes sensibles et d'exclusion peut répondre aux considérations sur les moyens de subsistance des femmes rurales dans tous les membres de la ZLECAF - tout en maintenant le seuil de libéralisation de 90 % et les délais proposés - doit être remise en question de manière critique.

## **Propositions agro économiques féministes et écologiques : sur le droit à l'alimentation et au-delà**

La persistance et l'augmentation de la vulnérabilité économique est l'une des raisons pour lesquelles les revendications féministes en faveur de la ZLECAF doivent aller au-delà des indicateurs de participation accrue à la chaîne de valeur, des rendements des cultures ou même des revenus, pour que la ZLECAF puisse atteindre l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes. Les dimensions écologiques et climatiques sont particulièrement importantes pour ce secteur, d'autant plus que les vulnérabilités accrues dues à l'aggravation de la crise climatique - cyclones récurrents, sécheresses dues à El Niño et inondations, en particulier dans des régions comme l'Afrique australe - ne peuvent être traitées séparément des considérations générales de politique agricole. Un commerce qui promeut des méthodologies agricoles qui fonctionnent en tandem avec ces considérations est nécessaire, et de plus en plus, il y a un appel à des politiques écologiquement saines qui travaillent avec les agricultrices en tant que dépositaires de connaissances sur les bonnes pratiques agricoles qui non seulement renforcent leur appropriation des processus agricoles mais sont également plus résilientes au climat.

La question de savoir comment le droit à l'alimentation sera respecté dans le cadre de la ZLECAF reste un sujet de spéculation. La sécurité alimentaire est un objectif central de la ZLECAF, justifié par l'expérience de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 qui a mis en évidence la vulnérabilité des importateurs de denrées alimentaires sur les marchés internationaux et la façon dont les chocs de prix compromettent la disponibilité des denrées alimentaires. Mais si la ZLECAF peut potentiellement atténuer cette vulnérabilité, si elle entraîne une concentration de la production dans certains pays africains et une dépendance aux importations africaines dans d'autres, elle pourrait alors créer cette vulnérabilité au niveau continental (UNECA, 2017).

La sécurité alimentaire est actuellement l'une des principales raisons qui expliquent le rôle de l'AGRA en tant que cadre politique à l'origine du paradigme agro-industriel actuel de l'Afrique. Le programme de sécurité alimentaire est fortement influencé par l'accent mis sur les rendements, l'approvisionnement et la circulation des denrées alimentaires comme étant la clé de la lutte contre la faim. Cependant, il est prouvé que l'augmentation de l'offre de cultures de rente que les révolutions vertes génèrent n'éradique pas la faim (Mkindi et al 2020), même si elle la réduit ; en fin de compte, les causes structurelles de la faim demeurent même si les pays surproduisent (Bouton, 2019). La perte d'autonomie des agriculteurs par les cultures de rente et les monocultures diminue la souveraineté alimentaire en sapant les systèmes alimentaires locaux et en créant une dépendance à l'égard de sources alimentaires marchandes soumises aux forces du marché, ce qui risque d'appauvrir davantage les femmes, en particulier en période de chocs économiques.

Comme alternative à cela, l'inclusion de la souveraineté alimentaire et d'approches plus agro écologiques dans les cadres politiques de développement agricole du continent est un changement majeur qui, selon des preuves de plus en plus nombreuses, permettrait une approche plus durable, équitable et écologiquement juste du développement agricole du continent (FAO, 2015). La souveraineté alimentaire ne vise pas seulement à garantir un accès sûr à la nourriture, mais elle repose sur la protection de l'action des communautés locales dans la production et la consommation de leurs sources alimentaires. L'agro écologie offre également une alternative aux effets néfastes de l'agriculture commercialisée sur l'environnement et le changement climatique. Les agricultrices, en tant que gardiennes des cultures de base les plus diverses dans les paniers alimentaires des ménages (souvent classés comme étant de faible valeur), jouent également un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité agricole. Rien qu'au XXe siècle, 75 % de la biodiversité des cultures a été perdue à l'échelle mondiale (FAO, 2010), une grande partie de ces statistiques provenant des pays industrialisés agricoles. Avec l'expansion de l'agriculture commerciale en Afrique et la dépendance accrue des intrants agricoles des entreprises (engrais synthétiques, semences hybrides, pesticides chimiques), les contrôles plus respectueux de l'environnement que les femmes exercent sur leurs processus agricoles vont également diminuer.

Le point le plus remarquable est la relation entre l'autonomie des femmes africaines et la privatisation des semences. La pénétration des semences commerciales n'est que de 2 % en Afrique, l'une des parts les plus faibles du commerce mondial des semences (CTA, 2014). Le savoir autochtone des femmes en matière de semences, de sélection, de stockage et de plantation de cultures plus diverses et plus résistantes augmente la résistance au climat (ABN, Fondation GAIA, AWDF ; 2016 ; Shiva, 2016). Dans le cadre d'une répartition des ressources profondément inégale dans la plupart des contextes ruraux, ces rôles leur confèrent également une partie du seul pouvoir et de la seule influence dont elles disposent dans les processus de prise de décision au niveau des communautés et des ménages. Mais la libéralisation du commerce a historiquement affaibli la garde des semences locales en raison de la saisie des semences par les entreprises et de l'adoption de réglementations qui n'autorisent que la plantation de semences sélectionnées (Grieb, 2016 ; GRAIN, 2020).

Dans le cadre d'une libéralisation rapide et d'un ciblage du secteur agricole en particulier, quelle est la place disponible pour les investissements nécessaires dans des approches agro

écologiques holistiques, dirigées par les agriculteurs, qui permettront d'obtenir des résultats plus justes en matière de climat tout en offrant aux femmes des opportunités plus significatives dans la production agricole sans la perte des moyens de subsistance associée à l'expansion agro-industrielle/commercialisée ? La recherche sur l'agro écologie comme alternative au paradigme de la révolution verte s'est développée ces dernières années, présentant des alternatives et des innovations viables pour la transition et la mise à l'échelle (FAO, 2015). En 2015, la FAO a choisi le Sénégal comme pays pilote pour l'agro écologie, et depuis lors, le gouvernement a pris des engagements importants pour une transition agro écologique (CIRAD, 2020). Les agricultrices et les leaders écologiques féministes ont joué un rôle important dans ce mouvement. Alors que la ZLECAF se déploie en utilisant le paradigme agro-industriel dominant, l'opportunité pour d'autres pays d'apprendre et de reproduire la vision du Sénégal dans ce domaine pourrait être complètement perdue à moins qu'un changement significatif dans d'autres États membres ne puisse être initié. Du point de vue de la justice entre les sexes, de la justice écologique et de la justice économique, ce serait une parodie.

## LA ZLECAF ET LA FOURNITURE DE SERVICES PUBLICS UNIVERSELS

---

Les services publics universels constituent le fondement des sociétés libres, et la relation entre les femmes et l'accès aux services de première nécessité est déjà bien documentée, l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau et à l'énergie ayant tous une disponibilité disproportionnée en termes d'accès et de qualité. Avant la pandémie COVID-19, la plupart des pays africains se battaient déjà pour trouver les ressources nécessaires aux services de première nécessité financés par les pouvoirs publics qui garantiraient un accès de qualité pour tous. Alors que la pandémie continue d'avoir un impact sur les économies, la marge de manœuvre budgétaire pour la fourniture de services de première nécessité fondés sur les droits et financés par des fonds publics va encore se rétrécir. Le rôle que jouera la ZLECAF dans ce domaine est donc devenu encore plus important pour les femmes et les communautés les plus vulnérables du continent.

### Sur la perte de recettes tarifaires

Ce travail a déjà mis en évidence la perte inévitable de recettes publiques due à l'élimination des droits de douane sur un pourcentage aussi élevé de biens en un peu plus de dix ans, et ce que cela signifierait pour les services de première nécessité. Mais les positions divergent sur les niveaux d'impact potentiels de ce « coût d'ajustement », ce qui le rend encore plus important pour les féministes africaines de comprendre certaines des nuances dans les arguments invoqués.

L'UNECA et l'UA ont constaté en 2012, lors de la planification de la ZLECAF, que « la forte dépendance à l'égard des recettes douanières pose un problème dans les zones de libre-échange sous régionales, et le sera encore plus dans les zones de libre-échange continentales » (CEA, UA, 2012, p.23). Toutefois, selon la Banque mondiale, les pertes de recettes dues à l'élimination des droits de douane seront faibles dans l'ensemble de la région, car elles seront compensées à plus long terme par l'augmentation des recettes fiscales générées

par la croissance économique de la ZLECAF (Banque mondiale 2020), mais la croissance économique modélisée pour la ZLECAF est loin d'être garantie, tout comme les politiques fiscales nécessaires pour compenser réellement les pertes.

Selon un autre argument, la dépendance à l'égard des recettes commerciales ayant diminué (et en raison de la faible intégration, les recettes commerciales intra-africaines actuelles sont déjà faibles), l'impact sera donc faible, même à court terme (OCDE 2019). Toutefois, le même rapport reconnaît également que les recettes commerciales varient considérablement d'un pays à l'autre du continent, des pays comme la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Togo avoisinant tous les 5 % du PIB, mais ce qui est plus important, c'est la contribution actuelle des taxes commerciales à la composition totale des recettes fiscales d'un pays. Dans 26 pays africains, la moyenne était de 11,8 %. Ce chiffre est déjà significatif, mais une fois encore, lorsqu'on le désagrège au niveau national, on constate qu'au moins quatre pays font plus que doubler ce chiffre (Ouganda, Togo, Mauritanie, Côte d'Ivoire), tandis que douze autres se situent entre 10 et 20 %. Les dix PMA de cet ensemble de données se situaient tous au-dessus de la moyenne, ce qui souligne encore plus la manière dont les inégalités existantes au sein du continent seront exacerbées.

À plus long terme, il y a un domaine critique qui doit être interrogé. Outre les projections de croissance des recettes accrues de la libéralisation qui n'offrent aucune garantie, les pays seront obligés de récupérer les taxes des autres sources, y compris les taxes sur le revenu, les bénéfices et la consommation. Si l'imposition progressive sur le revenu et les bénéfices, lorsqu'elle s'appuie sur un cadre juste qui permet également de saisir efficacement les plus riches, est la bienvenue, dans le climat actuel d'évasion fiscale importante par ceux qui ont les moyens sur le continent (comme les sociétés transnationales), une augmentation de ces deux mesures fiscales pour compenser les pertes tarifaires sera ressentie plus profondément par les travailleurs et les PME autochtones ayant le moins de liquidités (Kelleher, 2020). Cela aura un impact encore plus important sur les travailleuses et les commerçants/entrepreneurs. L'impôt sur la consommation est encore plus net, les femmes étant plus susceptibles d'être touchées par les augmentations de la TVA et d'autres méthodes (Tadesse, 2017 ; Kelleher, 2020).

Ces vulnérabilités ne peuvent donc être négligées ni à court ni à long terme, d'autant plus qu'il n'existe actuellement rien qui permette de remédier immédiatement à ces déficits.

## **Les services de première nécessité et la libre circulation des personnes**

Le protocole sur la libre circulation des personnes n'a été signé que par 32 pays à ce jour, et seulement 4 ratifications indiquant que, malgré sa nature intégrale au sein de la vision panafricaine d'un continent uni, il s'agit d'un domaine qui restera litigieux dans le cadre de la ZLECAF à l'avenir. Plus qu'une simple opportunité pour les commerçants transfrontaliers, la facilitation de la circulation des personnes entre les pays africains pourrait avoir des transformations considérables pour les femmes en général, y compris leur capacité à migrer entre les pays et les régions à la recherche d'un travail. La mesure dans laquelle les

perturbations économiques résultant de la libéralisation par le biais de la ZLECAF, y compris la perte d'emplois et de moyens de subsistance à mesure que le secteur agricole se rétrécit. Cela entraînera une migration intracontinentale et ainsi nécessite une analyse économique, sociale et culturelle beaucoup plus approfondie.

Plus précisément, les conséquences de la libre circulation sur les services de première nécessité tels que les besoins en matière de santé et d'éducation ont été mises en évidence : le déplacement des enseignants et des professionnels de la santé des pays pauvres vers les pays riches pourrait entraîner une perte de main-d'œuvre qualifiée dans les pays de départ, d'une part, et une concurrence accrue/une baisse des salaires dans les pays d'accueil, d'autre part. Dans chaque cas, l'impact sur les femmes et les filles sera important (à la fois en tant que personnel dans ces secteurs, mais aussi en tant que patients/étudiants).

Les règles de libre circulation peuvent également permettre aux personnes d'accéder à des services de santé financés par le gouvernement dans n'importe quel pays membre, ce qui augmente le nombre de patients étrangers cherchant à se faire soigner dans des pays ayant des systèmes de santé plus solides, mettant encore plus la pression sur des services médicaux déjà sous-financés.

Une croissance des soins de santé dans le secteur privé est donc également attendue, y compris le tourisme médical (Singh, 2019). Mais plutôt que d'alléger les pressions sur les systèmes publics, les services de santé privés et le tourisme médical risquent d'entraîner une augmentation du nombre de cliniciens migrant des pays pauvres vers les pays riches, mais aussi de la prestation de soins de santé du secteur public vers le secteur privé (Ibid, 2019). Cela peut conduire à la création et à l'aggravation d'un système d'accès à la santé à deux niveaux, où les systèmes de santé publique dont dépendent de nombreuses femmes africaines sont de plus en plus négligés au fil du temps. Cette réalité donnera également une plus grande impulsion à la privatisation et à l'entrée de services de première nécessité tels que la santé. D'autres services publics tels que l'énergie et l'eau sont également potentiellement menacés.

## **Les services de première nécessité et la privatisation à travers la libéralisation**

Le financement des services de première nécessité par des investissements privés dans des domaines tels que la santé, l'eau, l'énergie et l'éducation devient une pratique habituelle, notamment sous forme de partenariats public-privé (Simeoni, 2019 ; Kelleher, 2020). Dans les pays du continent à court d'argent, cela est également considéré comme une opportunité de retirer la responsabilité fiscale de ces services des livres de comptes du gouvernement, ce qui donne également l'impression d'un niveau d'endettement plus faible (Engel et al, 2014).

Par contre, la privatisation des services publics a toujours eu des effets néfastes sur les femmes en général. Par exemple, la privatisation de l'eau a entraîné une hausse des prix, aggravant les inégalités car les personnes vivant dans la pauvreté ont perdu une plus grande part de leurs revenus pour payer l'eau que les riches, tandis que l'augmentation des effets négatifs sur la santé et de la malnutrition qui en découle a également augmenté la charge des soins non rémunérés pour les femmes (automne 2011).

La libéralisation du commerce a joué un rôle déterminant dans la poursuite de la privatisation des biens publics et des services de base (Kirkpatrick & Parker, 2004). Les services publics en difficulté (connus sous le nom d'entreprises étatiques) sont souvent ciblés pour la privatisation en raison de leur inefficacité, tandis que la suppression des obstacles à la participation du secteur privé (tarifs, mais aussi barrières non tarifaires telles que les licences et la déréglementation des prix à la consommation et à la production) facilite le processus.

Mais les arguments autour du secteur privé intégral, et en particulier le partenariat public-privé, ne sont pas seulement empiriquement un mélange de ces deux types d'efficacité (Estache et Phillippe, 2012), les sociétés commerciales ont tendance à fonctionner strictement selon des logiques de profit (Vander Stichele, M, 2006). Cela risque non seulement d'aggraver l'inégalité d'accès à mesure que les services de première nécessité sont soumis aux fluctuations des prix du marché, mais aussi que « l'efficacité » est définie par les préoccupations du secteur privé en matière de résultats, comme la valeur actionnariale (ainsi, par exemple, les suppressions d'emplois peuvent être considérées comme une efficacité nécessaire). Les accords de libéralisation du commerce ont été critiqués pour avoir réduit la marge de manœuvre politique accordée aux initiatives nationales en général (Kiratu & Roy, 2010). Il faudra observer dans quelle mesure la ZLECAF reconnaît le droit d'un pays à réglementer les services à des fins légitimes ; à l'heure actuelle, cela est reconnu dans l'accord, les États parties ayant le droit de réglementer pour des objectifs politiques légitimes dans des domaines tels que la santé, entre autres. Par exemple, les réglementations gouvernementales visant à garantir l'égalité d'accès à des soins de santé ou à une éducation de bonne qualité seront-elles considérées comme une barrière commerciale ?

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE IMPLICATION FÉMINISTE

---

La ZLECAF promet une intégration économique régionale à l'échelle du continent qui a fait défaut depuis l'époque des indépendances. La libéralisation du commerce, avec pour objectif immédiat une libéralisation tarifaire rapide et étendue, est le moyen par lequel la ZLECAF prévoit d'y parvenir. Mais le fait que le processus produira des « gagnants et des perdants » à court terme n'est généralement pas contesté ; les coûts d'ajustement auxquels chaque pays sera confronté seront importants. Il convient donc de souligner ce que cela signifie en termes d'alignement de la ZLECAF sur les principes d'égalité et de solidarité du traité d'Abuja. Les faits nous ont montré, dans leur écrasante majorité, qu'une telle libéralisation du commerce a des effets déstabilisateurs majeurs sur les plus pauvres au sein de la société, y compris les femmes. On ne sait donc pas encore très bien comment la ZLECAF prévoit d'apporter des avantages sociaux et économiques tangibles à la majorité des Africains et de faire en sorte que les gains ne soient pas concentrés dans les pays les plus comparativement avantagés, au sein de quelques grandes entreprises, et pour les plus riches de la société.

La question centrale à se poser est celle de l'enchaînement de la ZLECAF, où la suppression des droits de douane est priorisée avant que les pays n'aient mis en place leurs capacités en termes d'infrastructures et leurs stratégies concurrentielles. Le type d'unité politique réelle

qui existe est également important, en particulier compte tenu de la réalité des dépendances extracontinentales qui seront toujours en place pour faciliter le processus de libéralisation, et ce que cela signifie pour les principes d'autosuffisance au sein du continent (et comment cela est lié aux déséquilibres de pouvoir mondiaux plus larges), en particulier dans les premières étapes de la mise en œuvre. Et comme la société civile et même le secteur privé local ont été exclus d'une grande partie des processus jusqu'à présent, la question de savoir quel type de panafricanisme la ZLECAF offre sous les auspices de l'Agenda 2063 de l'UA n'a pas encore trouvé de réponse convaincante.

Pour les femmes africaines, les coûts d'ajustement de la libéralisation se feront sentir de manière disproportionnée et profonde. Si certaines femmes ont déjà eu la possibilité de tirer parti des dispositions de la ZLECAF, elles dépendent fortement des engagements pris au niveau national en faveur de l'égalité des sexes et des droits économiques des femmes dans les stratégies nationales de mise en œuvre (avec tous les investissements et les réorganisations/réformes que cela implique). En attendant, les trois principaux secteurs cibles de la ZLECAF - agriculture, industrie manufacturière et services - auront probablement tous des impacts sexospécifiques immédiats et variables, notamment la perturbation des moyens de subsistance ruraux et des relations de pouvoir au niveau des communautés et des ménages ; un évincement des chaînes de valeur agricoles qui prive les femmes de leurs contributions ; un surpeuplement des emplois du secteur manufacturier et des services, éventuellement sous les auspices des zones franches industrielles, qui pourrait exploiter le travail des femmes en leur offrant de faibles salaires et en les faisant échapper aux dispositions relatives aux droits du travail ; et des pertes dans la fourniture publique de services essentiels dont les femmes en particulier sont dépendantes, car les recettes tarifaires sont perdues et la logique de commercialisation et l'approche de ces services prennent encore plus d'importance.

Le fait que les opportunités pour les femmes dépendent des engagements pris au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF en faveur de l'«égalité des sexes» mentionnée dans l'accord lui-même reste le défi le plus important pour l'avenir. Sans rien d'autre dans le langage de la ZLECAF, les pays doivent décider s'ils veulent investir dans des évaluations concrètes et rigoureuses de l'impact sur les femmes au niveau national et sous-national, puis planifier en conséquence. Avec le début des échanges commerciaux de la ZLECAF prévu pour 2021, les pays devraient travailler rapidement si l'on veut que les impacts négatifs puissent être atténués et que les opportunités annoncées se concrétisent un jour. Ils devront également être prêts à engager des investissements importants pour les réaliser dans le cadre d'espaces politiques monétaires et fiscaux qui ne cessent de se réduire.

Les options qui s'offrent aux pays, telles que l'établissement de programmes tenant compte des besoins des femmes et l'exclusion de lignes tarifaires pour protéger les secteurs féminins, ainsi que l'accès éventuel à des fonds d'intégration communs centralisés pour les préparatifs nécessaires afin de faire face aux ajustements attendus (amélioration rapide des compétences des femmes, réformes en matière d'inégalité foncière, mise en place de filets de protection sociale efficaces pour prendre en charge les nombreuses personnes dont les revenus seront affectés, parmi de nombreux autres besoins), ne seront probablement pas mises en œuvre à temps, voire pas du tout.



Mais au-delà des impacts immédiats au cours de la prochaine décennie, ce que la ZLECAF annoncera également à plus long terme pour la justice économique et les droits des femmes, ce sont les questions que les féministes africaines doivent également se poser. Comprendre le rôle que la privatisation des services de première nécessité jouera sur le continent est nécessaire. La crise de la dette paralysante dans une grande partie du continent, exacerbée par les retombées de COVID-19, aura également un impact sur la mise en œuvre de la ZLECAF et aura probablement des conséquences sur les décisions de privatisation dans ce domaine. De même, il convient de s'interroger sur la manière dont les systèmes fiscaux seront touchés, et sur les conséquences en termes de genre, aux différentes étapes de la mise en œuvre de la ZLECAF.

La pandémie de COVID-19 a retardé temporairement la mise en place de la ZLECAF en 2020, et sera un facteur important dans la détermination de la performance économique de la plupart des pays du continent, en particulier compte tenu de la façon dont les secteurs manufacturiers et industriels de certains pays ont été considérablement touchés par les confinements. De manière plus générale, les impacts réels et complets de la pandémie ne se sont pas encore fait sentir. L'hypothèse selon laquelle la ZLECAF sera une réponse automatique aux défis du continent doit être examinée plus en profondeur - il y a encore beaucoup de questions qui restent sans réponse.

La pandémie de COVID-19 a temporairement freiné la mise en place de la ZLECAF en 2020, et sera un facteur important dans la détermination des performances économiques de la plupart des pays du continent, surtout si l'on considère la manière dont les secteurs manufacturiers et industriels de certains pays ont été fortement touchés par le confinement. Plus généralement, les effets de la pandémie n'ont pas encore été pleinement et réellement ressentis. Par conséquent, nous devons repenser sur l'aspect probable de retour de la pandémie une fois que la ZLECAF est opérationnelle en 2021. L'hypothèse selon laquelle la ZLECAF sera une réponse automatique aux défis du continent doit être revue plus modestement car de nombreuses questions restent encore sans réponse.

**Dans cette optique, nous proposons les recommandations suivantes pour une implication des féministes africaines à ce stade du processus :**

- 1. Un appel à réfléchir sur la ZLECAF :** Une demande qui peut être considérée comme très improbable aujourd'hui, mais qui ne doit pas être rejetée pour autant. Tout d'abord, il est important de réitérer et de souligner que, dans une perspective féministe panafricaine, l'intégration économique africaine est en soi un objectif indispensable et désiré. L'appel à une remise en question est plutôt basé sur des questions fondamentales concernant le modèle néolibéral de libéralisation rapide et agressive que semble suivre la ZLECAF. On peut le faire en soulignant la nature problématique du jalonnement de la ZLECAF, où la libéralisation tarifaire rapide dans les pays qui ne sont tout simplement pas préparés est néanmoins accélérée. La question primordiale pour les décideurs politiques doit être quel type de vision panafricaine la ZLECAF propose-t-elle, comment ce processus se conjugue-t-il avec les principes panafricains de solidarité authentique qui mettent tout d'abord le commerce au service des populations africaines, et non les populations africaines

au service de la circulation des marchandises sur le continent ? Plus spécifiquement, les organisations de défense des droits des femmes et les militants féministes doivent identifier et s'engager et/ou appeler à de plus grands processus de consultation aux niveaux national et régional, en travaillant en solidarité avec les travailleurs, les agriculteurs, les commerçants, les producteurs, les entreprises, la société civile au sens large et le secteur privé autochtone pour participer à un processus transparent.

- 2. Sur des analyses d'impact rigoureuses à des niveaux différents :** Une analyse plus approfondie est absolument nécessaire aux niveaux national, régional et continental (voir l'annexe II pour plus d'informations). Des évaluations d'impact social (EIS) justes sur le plan économique et sur le plan du genre sont extrêmement nécessaires au niveau national. Il convient de donner la priorité aux recherches et analyses nationales qui vont au-delà de l'intégration de la dimension de genre dans la ZLECAF (actuellement principalement axée sur la productivité et la participation des femmes) et qui examinent de manière critique les impacts sur les droits économiques des femmes et les résultats de la justice économique à plus long terme. Seule cette connaissance permet de déterminer correctement l'impact du programme de libéralisation et sa corrélation avec les lignes tarifaires sensibles et protégées sur les femmes dans chaque pays. Un cadre harmonisé à cet égard, éventuellement géré par le secrétariat de la ZLECAF en collaboration avec une cohorte de spécialistes féministes africaines des questions de genre, constituerait une étape importante pour garantir que tous les pays bénéficient d'un niveau et d'une qualité similaires en matière de SIA. Le financement de ces projets pourrait être assuré par tout fonds d'intégration/ajustement continental mis en place.
- 3. Sur l'expansion agro-industrielle à travers la ZLECAF et les impacts sur les moyens de subsistance des femmes rurales :** Les nouvelles possibilités offertes aux femmes de participer à des chaînes de valeur plus sophistiquées grâce à la libéralisation dépendent à nouveau d'un engagement intense au niveau national et d'une capacité préparatoire suffisante à cet égard qui font actuellement défaut dans la plupart des pays. Ce secteur exige une participation féministe rigoureuse à tous les niveaux afin de mettre continuellement en évidence les conséquences probables du paradigme politique dominant de la révolution verte rendue possible par la libéralisation. Au-delà de l'atténuation des impacts, le plaidoyer féministe devrait également se concentrer sur le réaligement de cette politique vers des alternatives de développement agricole moins néfastes et plus durables.
- 4. Sur la ZLECAF et la régression des systèmes alimentaires locaux qui compromettent la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire à long terme :** Des alliances importantes pour la réalisation de la recommandation ci-dessus avec des mouvements agro écologiques engagés dans la souveraineté alimentaire sur le continent sont nécessaires. Ces alliances sont intrinsèquement liées à la préservation des frontières écologiques et sont donc en accord avec les mouvements écologiques et de justice climatique plus larges. Les activistes féministes et écologiques panafricaines sont déjà très présentes sur le continent et il est maintenant indispensable d'identifier et de rassembler leur expertise pour agir spécifiquement autour des objectifs agro-commerciaux de la ZLECAF.

- 5. Sur la protection des droits du travail dans le cadre de la ZLECAF :** Mettre fin aux abus des droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et africaines est une priorité féministe. L'exploitation légalisée des travailleurs dans les zones franches industrielles - dont beaucoup seront des femmes ciblées spécifiquement parce qu'elles sont moins bien rémunérées - ne peut être tolérée dans le cadre de la ZLECAF. L'inclusion des droits des travailleurs et du travail décent à travers une harmonisation panafricaine de la législation du travail, telle que protégée par l'OIT (que la plupart des pays ont ratifiée et domestiquée) dans les documents et instruments de la ZLECAF est un engagement en faveur duquel on peut plaider.
- 6. Sur la protection des biens publics et des services de première nécessité contre la privatisation :** Le fait que la libéralisation du commerce ait constamment conduit à une privatisation croissante des biens et services publics constitue une préoccupation à laquelle l'action féministe africaine doit donner la priorité. L'analyse de genre de la ZLECAF qui sera menée ultérieurement devra intégrer ces éléments de manière détaillée au niveau national, avec des messages de sensibilisation clairs dans des domaines clés tels que la santé, l'eau, l'énergie, la terre et l'éducation. En fin de compte, les services et les biens publics de première nécessité qui sont indispensables à des économies équitables et aux droits des femmes doivent être protégés.
- 7. Sur les mécanismes proposés qui visent à atténuer les « coûts d'ajustement », dont la plupart auront un impact disproportionné sur les femmes :** Tout fonds d'intégration/ajustement continental créé pour aider les membres les plus pauvres ne peut pas être indifférent au genre, et ne doit pas non plus se contenter d'affirmer du bout des lèvres l'égalité entre les sexes avec des paroles et des platitudes. Une analyse éclairée des droits des femmes menées par des intellectuels économiques féministes africains devrait être au cœur d'un tel mécanisme. De même, un instrument clé de la ZLECAF, l'Observatoire africain du commerce (mis en place pour renforcer l'information sur le continent), devrait avoir un cadre analytique des droits des femmes établies comme un pilier clé en son sein.
- 8. Sur une analyse approfondie des impacts sur les femmes dans la documentation officielle de la ZLECAF :** Deux références à « l'égalité des sexes » dans le cadre de la ZLECAF en elle-même n'ont aucun sens si l'on ne décortique pas) ce que la ZLECAF entend par là et b) la manière dont elle envisage la réalisation de cet objectif. À l'heure actuelle, la responsabilité de la réalisation de l'égalité des sexes dans le cadre de la ZLECAF incombe à la mise en œuvre au niveau national, et il n'y a rien de contraignant à ce sujet. L'avenir des femmes africaines dépend donc des capacités et des intérêts de chaque pays. Une analyse rigoureuse de la ZLECAF en termes de genre doit être demandée au sein du Secrétariat de la ZLECAF lui-même, développée non seulement par des consultants en genre, mais aussi en collaboration avec les organisations féministes et de défense des droits des femmes africaines, en particulier celles qui ont une expérience reconnue dans l'analyse et le plaidoyer des droits économiques et judiciaires des femmes.

## Référence :

---

- Abbas, H & Mama, A (2015) 'Editorial, Feminism and pan-Africanism, *Feminist Africa* Vol 20, available at: [http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image\\_tool/images/429/feminist\\_africa\\_journals/archive/20/fa20\\_web-entire\\_journal.pdf](http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image_tool/images/429/feminist_africa_journals/archive/20/fa20_web-entire_journal.pdf)
- ABN, Gaia Foundation, AWDF (2015) *Celebrating African Rural Women: Custodians of Seed, Food and Traditional Knowledge for Climate Change Resilience*, accessed at: <https://www.gaiafoundation.org/wp-content/uploads/2015/11/Celebrating-African-Rural-Women.pdf>
- African Trade Network (2016) *African Civil Society Statement on the Continental Free Trade Agenda at Africa Trade Week 2016*, available at: <https://www.tralac.org/documents/resources/cfta/336-african-civil-society-statement-on-the-continental-free-trade-agenda-november-2016/file.html>
- Akeyewale, R (2018) 'Who are the winners and losers in Africa's Continental Free Trade Area?' 17<sup>th</sup> October 2018 *World Economic Forum* accessed at: <https://www.weforum.org/agenda/2018/10/africa-continental-free-trade-afcfta-sme-business/>
- Akinlola, OA (2018) 'Women, Culture and Africa's Reform Agenda', *Frontiers in Psychology* 2018; 9: 2234
- Balaji, A; Yahaya, D; Maziwisa, M (2020), 'Creating a feminist alliance for trade justice', 14<sup>th</sup> July 2020, accessed at: <https://www.openglobalrights.org/a-feminist-alliance-for-trade-justice/>
- Biteye, M (2016) '70% of African's make a living through agriculture and technology could transform their world' 6<sup>th</sup> May 2016 *World Economic Forum* accessed at: <https://www.weforum.org/agenda/2016/05/70-of-africans-make-a-living-through-agriculture-and-technology-could-transform-their-world/>
- Bouton, MM (2019) 'The paradox of India's Green Revolution', June 4<sup>th</sup> 2019, *The Hindu Business Line*, accessed at: <https://www.thehindubusinessline.com/opinion/the-paradox-of-indias-green-revolution/article27472671.ece>
- Change, H-J. & Grabel, I (2014) *Reclaiming Development: An Alternative Economic Policy Manual*, Zed Books, London and New York
- CIRAD, (2020) 'Senegal: getting to work on the agroecological transition', 13<sup>th</sup> February 2020, CIRAD, accessed at: <https://www.cirad.fr/en/news/all-news-items/press-releases/2020/agroecology-senegal-public-policy>
- CTA, (2014), 'Seed Systems, Science and Policy in East and Central Africa', The Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, accessed at: <https://www.asareca.org/sites/default/files/publications/ONLINE-Seed%20Systems%2023.02.pdf>
- Economic Commission for Africa (ECA) (2018) *Third Industrial Development Decade for Africa: enhanced and innovative global partnerships key to a successful African Continental Free Trade Area*, Addis Ababa
- Elson, D, Grown, C, Çagatay, N (2007) 'Mainstream, heterodox, and feminist trade theory' in Van Staveren, Elson, Grown, and Çagatay (Eds.) (2007), *The Feminist Economics of Trade*, Routledge IAFFE Advances in Feminist Economics
- Engel, E., R. Fischer, and A. Galetovic. (2014) *The Economics of Public-Private Partnerships: A Basic Guide*. Cambridge: Cambridge University Press.
- EPA Monitoring (2018), 'South Africa and Ghanaian Poultry Industries to Join Forces Against EU Dumping of Poultry Parts', January 8 2018, *EPA Monitoring* accessed at: <https://epamonitoring.net/south-africa-and-ghanaian-poultry-industries-to-joint-forces-against-eu-dumping-of-poultry-parts/>
- Estache, A., and C. Philippe. 2012. *The Im-*

*pact of Private Participation in Infrastructure in Developing Countries: Taking Stock of about 20 Years of Experience*. ECARES Working Paper, 2012-043, Université Libre de Bruxelles, Brussels

Fall, Y (2011) 'The Cost of Commoditisation of Food and Water for Women', in Elson, D & Jain, D, Eds (2011) *Harvesting Feminist Knowledge for Public Policy: Rebuilding Progress*, International Development Research Centre, Sage Publications

FAO (2010) *Use it or lose it: FAO launches 2nd State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* report accessed at: <http://www.fao.org/news/story/en/item/46803/icode/>

FAO (2015) *Report of the Regional Meeting on Agroecology in Sub-Saharan Africa*, Dakar 5-6 November 2015 accessed at: <http://www.fao.org/3/a-i6364e.pdf>

Fischer, E & Qaim, M, (2012) 'Gender, agricultural commercialization, and collective action in Kenya', *M. Food Security*. 4: 441. <https://doi.org/10.1007/s12571-012-0199-7>

GRAIN (2020) 'What do FTAs mean for African women? A critical look into the African Continental Free Trade Area', 8<sup>th</sup> July 2020, GRAIN, accessed at: <https://grain.org/e/6496>

Grieb, J (2016) 'Corporate capture of seeds in Africa', *Pambazuka Press*, May 12 2016; accessed at: <https://www.pambazuka.org/food-health/corporate-capture-seeds-africa>

Hickel, J (2017) *The Divide: A Brief Guide to Global Inequality and its Solutions*, Windmill Books

Kelleher, F (2017) 'Disrupting Orthodoxies in Economic Development: An African Feminist Perspective', *Feminist Africa* Vol 22, accessed at: [http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image\\_tool/images/429/feminist\\_africa\\_journals/archive/22/fa22\\_critical\\_reflection\\_3.pdf](http://www.agi.ac.za/sites/default/files/image_tool/images/429/feminist_africa_journals/archive/22/fa22_critical_reflection_3.pdf)

Kelleher, F (2020) 'African Feminist Futures: Macroeconomic Pathways', *AWDF Bread and Butter Series*, accessed at: <https://awdf.org/>

[wp-content/uploads/African-Feminist-Futures\\_Macroeconomic-Pathways.pdf](wp-content/uploads/African-Feminist-Futures_Macroeconomic-Pathways.pdf)

Kiratu, S & Roy, S (2010) *The Gender Implications of Trade Liberalisation in Southern Africa*, Institute for Sustainable Development, accessed at: [https://iisd.org/sites/default/files/publications/beyond\\_barriers\\_gender\\_south\\_africa.pdf](https://iisd.org/sites/default/files/publications/beyond_barriers_gender_south_africa.pdf)

Kirkpatrick, C & Parker, D (2004) 'Regulation and the privatization of water services in developing countries: assessing the impact of the General Agreement on Trade in Services (GATS)', Working Paper Series, Paper No. 67, Centre on Regulation and Competition, University of Manchester, accessed at: <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08cd6e5274a27b200147b/CRCwp67.pdf>

Lebohang Pheko, L. (2007) "Friend of Foe? The EPA unmasked", *Pambazuka News*, January 17, 2007 <https://www.pambazuka.org/governance/friend-or-foe-epas-unmasked>

Leke, A (2016) '3 Reasons things are looking up for African economies' World Economic Forum, available at: <https://www.weforum.org/agenda/2016/05/what-s-the-future-of-economic-growth-in-africa/>

Li, Y (2017) 'Africa's Industrialisation: leaving no woman behind', *OECD Development Matters*. Accessed at: <https://oecd-development-matters.org/2017/04/25/africas-industrialisation-leaving-no-woman-behind/>

Medina, L; Jonelis, A; Cangul, M (2016) 'The Informal Economy in Sub-Saharan Africa:

Size and Determinants' *IMF Working Paper*, July 2017, WP/17/156

Mkindi, AR; Maina, A; Urhahn, J; Koch, J; Lena, B; Goita, M; Nketani, M; Herre, R; Tanzmann, S; Wise, TA; Gordon, M; Gilbert, A, (2020) False Promises: The Alliance for a Green Revolution on Africa (AGRA) <https://www.rosalux.de/en/publication/id/42635>

Nanga, J (2019) "The African Continental Free Trade Area: What kind of pan-Africanism?" 23<sup>rd</sup> January 2019, *Bilateral.org*, accessed at: <https://www.bilaterals.org/?the-african-continental-free-trade-38302>

OECD, (2019) *Revenue Statistics in Africa 2019: 1990 – 2017*, accessed at: <https://www.oecd.org/ctp/revenue-statistics-in-africa-2617653x.htm>

Santos-Paulino, A., & Thirlwall, A. (2004). 'The Impact of Trade Liberalisation on Exports, Imports and the Balance of Payments of Developing Countries'. *The Economic Journal*, 114(493), F50-F72. Retrieved September 12, 2020, from <http://www.jstor.org/stable/3590110>

Shiva, V (2016) *Staying Alive: Women, Ecology and Development*, Frog Ltd

Simeoni, C (2019) 'When it comes to development, Public Private Partnerships give us a lot to wonder about', *openDemocracy*, accessed at: <https://www.opendemocracy.net/en/oureconomy/when-it-comes-development-public-private-partnerships-give-us-lot-wonder-about/>

Singh, AK, (2019) 'African Continental Free Trade Area (AfCFTA): Problems and Challenges', *Environics Trust*, accessed at: <http://environicsindia.in/2019/06/12/african-continental-free-trade-area-afcfta-problems-and-challenges/>

Sivi-Njojo, K (2017) *Futures Africa: trends for women by 2030*, African Women's Development Fund accessed at: <http://awdf.org/wp-content/uploads/Futures-English-12th-July.pdf>

Tadesse, Z. (2017) *What are the gender effects of IFFs?*: FEMNET, accessed at: <https://femnet.org/wp-content/uploads/2017/07/FEMNET.-Full-Research-paper-on-Gender-Dimensions-of-IFFs-21.7.2017.pdf>

Tejani, S & Kucera, D (2014) 'Feminization, Defeminization, and Structural Change in Manufacturing', *World Development*, Volume 64, December 2014, Pages 569 – 582

UNCDP (2018) List of Least Developed Countries (as of December 2018), accessed at: [https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc\\_list.pdf](https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/ldc_list.pdf)

UNCTAD (2019) *Rules of Origin Key to Success of African Continental Free Trade Area*, avail-

able at: <https://unctad.org/en/pages/news-details.aspx?OriginalVersionID=2128>

UNECA, AU, (2012) *Boosting Intra-African Trade: Issues Affecting Intra-African Trade, Proposed Action Plan for boosting African trade and framework for fast tracking of a Continental Free Trade Area*, accessed at: [https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/issues\\_affecting\\_intra-african\\_trade\\_proposed\\_action\\_plan\\_for\\_biat\\_and\\_framework\\_for\\_the\\_fast\\_tracking\\_en.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/issues_affecting_intra-african_trade_proposed_action_plan_for_biat_and_framework_for_the_fast_tracking_en.pdf)

UNECA (2017) *The Continental Free Trade Area (CFTA) in Africa – A Human Rights Perspective* accessed at: [https://www.uneca.org/sites/default/files/Publication-Files/2017\\_07\\_cfta\\_hria\\_publication\\_eng.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/Publication-Files/2017_07_cfta_hria_publication_eng.pdf)

UNECA (2020) *Gender mainstreaming in African Continental Free Trade Area national implementation strategies: An inclusive and sustainable pathway towards gender equality in Africa*, Working paper, Addis Ababa, accessed at: <https://www.uneca.org/publications/gender-mainstreaming-african-continental-free-trade-area-national-implementation>

UN Women (2018) *Opportunities for Women Entrepreneurs in the Context of the African Continental Free Trade Area*, accessed at: [www.africa.unwomen/en/digital-library/publications](http://www.africa.unwomen/en/digital-library/publications)

Vander Stichele, M, (2006), *The risks and dangers of liberalisation of services in Africa under EPAs*, SOMO Briefing paper, September 2006, accessed at: <https://www.somo.nl/wp-content/uploads/2006/06/The-risks-and-dangers-of-liberalisation-of-services-in-Africa-under-EPAs.pdf>

Williams, M (2007) "Gender issues in the multilateral trading system", in Van Staveren, Elson, Grown, and Çagatay (Eds.) (2007), *The Feminist Economics of Trade*, Routledge IAFPE Advances in Feminist Economics, London and New York

World Bank (2020) *The African Continent Free Trade Area: Economic and distributional Effects*, accessed at: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34139>

## Annexe I : Glossaire Des Termes Commerciaux Clés

| Glossaire des termes commerciaux clés    |  |
|--|--|
| <b>Mondialisation économique</b>         | L'interdépendance économique croissante des pays du monde entier grâce à l'augmentation du volume et de la variété des transactions transfrontalières de biens et de services, à la liberté des flux de capitaux internationaux et à la diffusion plus rapide et plus étendue de la technologie. (Définition du FMI)   |
| <b>Libéralisation des échanges</b>       | Suppression des obstacles au libre-échange, tels que les quotas, les taux de protection nominaux et effectifs et les contrôles des changes.  |
| <b>Accord Commercial Régional (ACR)</b>  | Un accord visant à soutenir les accords commerciaux régionaux. La couverture et l'étendue du traitement préférentiel varient d'un ACR à l'autre.   |
| <b>Accord Commercial Bilatéral (ACB)</b> | Un accord entre deux pays pour appuyer leurs accords commerciaux. Il confère aux deux pays un statut commercial privilégié entre eux.  |
| <b>Privatisation</b>                     | Le transfert de la propriété des biens et services publics (et des entreprises étatiques) au secteur privé   |
| <b>Avantage comparatif</b>               | L'avantage comparatif est un terme économique qui fait référence à la capacité d'une économie à produire des biens et des services à un coût d'opportunité inférieur à celui de ses partenaires commerciaux. Un avantage comparatif permet à un pays de vendre des biens et des services à un prix inférieur à celui de ses concurrents et de réaliser des marges de vente plus importantes. |
| <b>Protectionnisme</b>                   | Plaidoyer en faveur des obstacles commerciaux tels que les tarifs douaniers et les obstacles non tarifaires tels que les quotas ou les normes de santé et de sécurité pour restreindre l'importation de marchandises et protéger les producteurs et les travailleurs nationaux de la concurrence.  |
| <b>Libre-échange</b>                     | Le libre-échange est une politique commerciale qui ne limite pas les importations ou les exportations. Il peut également être compris comme l'idée de marché libre appliquée au commerce international.  |
| <b>Commerce équitable</b>                | Le commerce équitable est une approche alternative au commerce international conventionnel. Il s'agit d'un partenariat commercial qui vise un développement durable pour les producteurs exclus et défavorisés. Il s'efforce d'y parvenir en offrant de meilleures conditions commerciales, en menant des actions de sensibilisation et en menant des campagnes.                             |

## Glossaire des termes commerciaux clés

|  |  |
|--|--|
| <b>Commerce éthique</b>                        | Le commerce éthique est fondé sur des préoccupations concernant les travailleurs des chaînes d'approvisionnement mondiales et l'image de marque dans un pays de destination. Il implique des codes de conduite mis en oeuvre en raison des pressions exercées par les consommateurs.   |
| <b>Subventions</b>                             | Dons, prêts à faible taux d'intérêt et autres formes d'assistance que les gouvernements fournissent à l'industrie - certains sont autorisés, d'autres interdits par l'OMC ou d'autres réglementations.   |
| <b>Tarif</b>                                   | Un tarif est un droit de douane appliqué à un produit importé au moment de l'importation. Utilisé pour des raisons de recettes, de protection, ou pour faciliter/rationaliser l'utilisation de devises étrangères limitées.  |
| <b>Obstacles non-tarifaires (ONT)</b>          | Un obstacle non tarifaire (ONT) est une mesure autre que les tarifs douaniers utilisée par les gouvernements pour réglementer les marchandises importées, par exemple, des prélèvements variables à l'importation, des quotas d'importation, des exigences en matière d'étiquetage et d'emballage, des exigences en matière de contenu national. |
| <b>Déréglementation du marché</b>              | La suppression des contrôles gouvernementaux dans une industrie ou un secteur.   |
| <b>Promotion des exportations</b>              | Une stratégie de développement économique qui met l'accent sur l'expansion des exportations, souvent à travers des politiques d'aide telles que les subventions à l'exportation. L'objectif est d'exploiter l'avantage comparatif d'un pays, en particulier dans le cas où une monnaie surévaluée créerait un désavantage pour les exportations. |
| <b>Système Commercial Multilatéral (SCM)</b>   | L'ensemble des règles, processus et cadres régissant la circulation transfrontalière des biens, des services et des capitaux à l'échelle mondiale, le cadre traditionnel de la définition de l'agenda, de l'élaboration des règles et de la gouvernance et le règlement des différends.  |
| <b>Organisation Mondiale du Commerce</b>       | L'OMC est le bras opérationnel du SCM et le principal instrument qui crée et applique les règles régissant le commerce international.  |
| <b>Traité bilatéral d'investissement (TBI)</b> | Un accord établissant les conditions d'un investissement privé par des entreprises d'un pays dans un autre, c'est-à-dire un investissement direct étranger (IDE).  |



## Glossaire des termes commerciaux clés

|   |  |
|---|--|
| <b>Investissement Direct Étranger (IDE)</b> | Un investissement direct étranger (IDE) est un investissement réalisé par une entreprise ou un particulier dans un pays dans des intérêts commerciaux situés dans un autre pays. En général, l'IDE a lieu lorsqu'un investisseur établit des opérations commerciales à l'étranger ou acquiert des actifs commerciaux étrangers dans une société étrangère. Toutefois, on distingue les IDE des investissements de portefeuille dans lesquels un investisseur se contente d'acheter des actions de sociétés basées à l'étranger.  |
| <b>Règles d'origine</b>                     | Les règles d'origine sont les critères nécessaires pour déterminer la source nationale d'un produit. Leur importance découle du fait que les droits et les restrictions dépendent dans plusieurs cas de la source des importations. La pratique des gouvernements en matière de règles d'origine est très variable.  |
| <b>Nation la plus privilégiée</b>           | Il s'agit d'un principe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il signifie que les membres de l'OMC ne peuvent pas faire de discrimination entre leurs partenaires commerciaux et doivent, à quelques exceptions, offrir l'accès à leur marché dans les mêmes conditions à tous les membres de l'OMC. Cela signifie que une faveur offerte à un pays doit être offerte à tous. Toutefois, les membres peuvent aller plus loin et offrir de meilleures conditions commerciales à certains pays si, par exemple, ils concluent un accord de libre-échange ou s'ils accordent de meilleures conditions aux pays en développement.  |
| <b>Régime commercial simplifié</b>          | Le régime commercial simplifié ( RCS ) est un arrangement mis en oeuvre par les États membres au sein d'une zone commerciale pour rendre formel et améliorer les performances du commerce transfrontalier. Il vise à simplifier et rationaliser les exigences en matière de documentation ainsi que les formalités d'importation et d'exportation afin de réduire de manière significative les coûts de transaction associés au commerce. Ces mesures sont particulièrement importantes pour les petits commerçants transfrontaliers qui n'ont souvent pas les ressources financières ou les capacités humaines suffisantes pour faire face à des exigences administratives complexes. |

## Annexe II : Autres domaines de recherche

---

Bien que plusieurs études aient été menées sur les possibilités et les défis de la ZLECAF une analyse plus approfondie est désespérément nécessaire. Les domaines suivants sont proposés pour une recherche plus approfondie immédiate. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive, compte tenu notamment de la nature évolutive de l'accord, mais fournit un premier aperçu des domaines urgents.

**1. Des évaluations rigoureuses de l'impact social et des recherches féministes aux niveaux continental, régional et national :** Il convient d'accorder la priorité à des recherches et à des analyses plus détaillées au niveau national, qui vont au-delà de l'intégration de la dimension de genre dans la ZLECAF en faveur de la productivité et de la participation des femmes, mais qui examinent également de manière critique les impacts sur les droits économiques des femmes et les résultats de la justice économique à plus long terme. Cela devrait inclure une analyse sectorielle autour des domaines de libéralisation dans les deux phases de l'accord. L'analyse des impacts macroéconomiques est une lacune importante et devrait également être considérée comme une priorité.

**a. Analyse de la première phase en cours de la ZLECAF:** Ceux-ci devraient se concentrer sur les trois secteurs clés de la première phase de la ZLECAF - l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Ces trois secteurs méritent d'être considérés comme prioritaires, bien que l'importance démographique de l'agriculture n'ait pas besoin d'être soulignée. Dans le secteur manufacturier, il est important de se concentrer sur la manière dont la main-d'oeuvre non qualifiée et faiblement rémunérée des femmes sera prise en compte dans la ZLECAF, mais aussi de mener des recherches plus nuancées sur la manière dont l'amélioration progressive des compétences peut également conduire à la conquête des hommes à plus long terme, à mesure que la qualité des emplois s'améliore - une tendance qui a été observée ailleurs après la libéralisation. Dans les services, un domaine qui bénéficierait d'une analyse féministe serait les impacts de la libéralisation des services financiers.

**b. Analyse de la deuxième phase:** La deuxième phase de la ZLECAF porte sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. La recherche sur le genre dans chacun de ces domaines est déjà actuellement faible, voire inexistante ; il est donc urgent d'adopter une optique féministe.

**De manière plus large:**

**2. Recherche sur l'impact en matière de biens publics et de services de première nécessité dans le cadre de la ZLECAF:** Les analyses de genre ultérieures de la ZLECAF doivent inclure des intégrations détaillées de cet aspect au niveau national, avec des messages de plaidoyer clairs, en particulier autour de domaines clés tels que la santé, l'eau, l'énergie, la terre et l'éducation. En fin de compte, les services et les biens publics de première nécessité qui sont indispensables à des économies justes du point de vue du genre et aux droits des femmes doivent être protégés. La recherche qui se penche sur ce domaine est actuellement primordiale.

- 3. La ZLECAF, les industries extractives et la dégradation des ressources naturelles:** La ZLECAF devrait fonctionner en tandem avec la Vision minière africaine (VMA), qui est principalement une stratégie visant à étendre l'extraction de minéraux et d'autres ressources naturelles pour les utiliser dans l'industrie manufacturière sur le continent. L'analyse de l'impact sur les femmes est absente de la Vision minière africaine, bien qu'une critique écoféministe ait été menée par l'organisation WoMIN. Un examen plus approfondi de la relation prévue entre la ZLECAF et la VMA est un domaine de recherche très nécessaire.
- 4. La ZLECAF et les impacts sur les espaces de politique fiscale et monétaire:** Une vaste analyse féministe au niveau macro de la manière dont la ZLECAF est susceptible d'avoir un impact sur la politique fiscale et monétaire est nécessaire. La politique monétaire en particulier reste un domaine assez opaque du point de vue du genre et du féminisme. Une analyse économique féministe africaine solide dans ce domaine fournirait de nombreux outils pour le plaidoyer et la participation dans des espaces techniques qui sont actuellement dominés par un positionnement orthodoxe.
- 5. La ZLECAF et la crise de la dette africaine :** En partie liée à ce qui précède, la question de l'aggravation de la crise de la dette du continent, en particulier à la suite du COVID-19, est de plus en plus contestée et a des implications pour la justice économique des femmes. Ce que cela signifie par rapport à la ZLECAF doit également être pleinement exploré. Certains considèrent la ZLECAF comme une opportunité pour le continent de se sortir de la dette par le commerce. Cependant, à mesure que le continent se dirige vers la mise en oeuvre de la ZLECAF, le besoin de ressources financières supplémentaires, à court terme du moins, la probabilité est que la dette augmente encore plus. Cette analyse devrait faire un examen complet de tous les domaines de la dette africaine, y compris la croissance de la dette chinoise sur le continent.
- 6. Le Protocole sur la libre circulation des personnes:** Toutes les migrations présentent des caractéristiques sexospécifiques, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. On s'attend déjà à une augmentation de la migration des femmes au cours de la prochaine décennie, notamment à partir des zones rurales, le secteur agricole se contractant. L'urbanisation croissante s'accompagnera également d'une plus grande fluidité des mouvements entre les zones urbaines, périurbaines et rurales, à mesure que les villes s'étendent. La manière dont le protocole sur la libre circulation - en tandem avec l'industrialisation prévue dans des secteurs clés - interagira avec la migration des femmes est un autre domaine analytique important qui nécessite des recherches urgentes.



Réseau de Développement  
et de Communication des  
Femmes africaines

12 Masaba Road, Lower Hill  
PO Box 54562-00200 Nairobi, Kenya  
Tel: +254 20 271 2971/2 Fax: +254 20 271 2974  
Email: [admin@femnet.or.ke](mailto:admin@femnet.or.ke)  
Website: [www.femnet.org](http://www.femnet.org)

 FEMNET Secretariat

 @femnetprog

 FEMNET1

 FEMNETSecretariat

Avec notre sincère gratitude :



AFRICAN  
WOMEN'S  
DEVELOPMENT  
FUND

